L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 17 OCTOBRE 1871.

45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 17 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir ses annonces.

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan, rue de Chartres—Ingle tapis, lustre et chaises.
Par R. H. Slessinger, à sa salle d'encan, 67 rue Camp—Vente régulière de meubles.
Par Maurice Barnett, par le Sapeur de la Exposition, rue St-Louis, entre Royale et Chartres—Vente régulière de meubles.
Par G. Valeton, No 54 rue Natchez—Jambons, lard, porc, bœuf, conserves, etc.
Par Hofman, Marks & Co, au No 84 de la rue de Chartres—Bottes, souliers, linge de saison, chaussures, etc.

Drap, Habits, Linge Fait, Chapeaux et Sacs de Voyage.—MM. Voorhies, Antier & Co., auctionneurs, vendront le 18 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle de la rue de la Levee, No 127, pour cette considération, ces articles de première qualité et bien confectionnés, comprenant un assortiment complet de chemises pour messieurs, du beau drap, pilote, castor, et de jolies nouvelles et belles étoffes; aussi un lot de chemises extra-fin, drap pilote, castor, et de jolies habits de saison et du linge fait et sac de voyage. L'attention des marchands de la campagne est spécialement sur cette vente avec diverses conditions de crédit qui seront annoncées à la vente.

☞ Petites Imprimer vos Factures, Cartes, etc., et Adresses faites vos reliures au Picayune Printing Office,☜ 119 et 114, rue Commercial.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Mardi.
Academy.—Minstrels de Hart Ryman et Barney.

Le Budget de la Police.

La loi qui a créé la police métropolitaine porte que, chaque année, le Bureau d'abord un projet de budget pour l'année suivante, et que ce projet sera envoyé au maire qui après l'avoir communiqué au Conseil, devra, dans les dix jours, présenter ses objections. Si le Bureau métropolitain passe outre à ces objections et maintient son budget, il ne reste à la ville d'autre alternative que de se soumettre et de lever au moyen de taxes, d'emprunts ou d'émissions de Bons, des fonds suffisants pour faire face aux dépenses de la garde prétorienne de M. Warmoth. Telle est la situation faite à la ville de la Nouvelle-Orléans.

Dernièrement, le Bureau métropolitain a envoyé à l'administration municipale un projet de budget et comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro, ce projet a été l'objet de deux rapports. Conformément au rapport adopté de M. Lewis, le maire a été chargé de faire opposition au budget total et de recommander aux commissaires de police de réviser et de réduire ses chiffres les plus bas les évaluations des dépenses de police pour l'année suivante.

En attendant la décision du Bureau sur cette recommandation, nous croyons utile de reproduire quelques passages du rapport qui n'a pas été adopté par le Conseil, plaidé M. Shaw. Ce conseiller est, comme l'on sait, une des créatures du gouverneur et peut passer de sévérité à l'égard de la police métropolitaine. Il est donc intéressant d'enregistrer quelques unes de ses déclarations. Voici, des extraits de son rapport.

Le soussigné, membre du comité auquel a été renvoyé l'avis d'assessment et de contribution pour la police métropolitaine pour l'année fiscale commençant le 1er octobre 1871 et finissant le 30 septembre 1872, a l'honneur de soumettre les objections suivantes à l'examen du Conseil.

Le montant de $724,680 90 est trop élevé, et il est impossible de lever une pareille somme. Cela exigerait une taxe de neuf sixièmes de un pour cent sur toutes les propriétés réelles et personnelles de la ville de la Nouvelle-Orléans. Il est respectueusement soumis que c'est une taxe ruineuse pour les propriétés. On trouve en Amérique aucun avec d'autres villes qui peut être plus grande population et plus de propriétés à protéger, que celles-ci dont pas le quart grande dépense si au point de vue de la protection qui au point de vue de la valeur des propriétés.

M. Shaw fait observer que les salaires ne sont pas la Législature sont trop élevés. Le budget était raisonnable, il serait possible de payer les salaires comptant et l'on n'aurait pas à s'occuper des escomptes. Il signale plusieurs items suspectes tels que $32,000 pour les salaires du département central et $19,700 pour les salaires du Bureau du surintendant. Le rapport continue ainsi :

Le nombre des hommes de patrouille est de 1,000 à patrouiller dans la ville. Le total des salaires s'élevant à $500,000. Ces salaires sont fixés par la Législature et le maintient trop élevés pour une parfaite tranquillité comme celle que nous avons eu pendant nous aurons probablement cette année, pour laquelle l'assessment est fait.

L'organisation militaire de la police, telle qu'elle est, est *officielle*. Il est tout aussi nécessaire en temps de tranquillité et d'agitation est toujours coûteuse et extravagante.

La police de la Nouvelle-Orléans en est arrivé à coûter deux fois autant que les villes d'éducation de sens enfantile, et la taxe pour la police a été élevée bien au delà de l'assessment et empêché l'assessment d'une taxe décrétée pour la ville. Peut-on en dire autant d'aucune autre de nos grandes villes?

Sous les lois actuelles on ne peut lever de taxes excédant à une élection spéciale même de un pour cent pour la police. Les besoins de la ville exigent un et un quarts pour cent, et un huitième de un pour cent. (M. Shaw fait allusion aux lois qui limitent les taxes municipales à 2 pour cent.—Réd. C'est donnerait seulement pour la police $120,000 ce qui est totalement insuffisant. L'adoption d'un budget dépassant ne chiffre n'a aucune validité contre la ville jusqu'à ce qu'il soit ratifié par une élection. Pour avoir les sept huitièmes de surplus, si on insiste, il faut recourir au tribunal du scrutin.

Les fonds d'intérêt et d'amortissement ne devront être levés par la ville, l'année en cours, approchent de $1,700,000. Cette somme est de 10 et demi pour cent du revenu pour cent de montant deux huitièmes seulement pour la police nous paraît un et demi huitième pour cent. Le nombre nous hommes tenus d'assurer un huitième pour la paro de ville il *n'existe* pas *nécessairement* la ville. A l'exception des recettes provenant des licences, des droits et des marchés, *recettes qui sont* insignifiantes, il ne conseil de ville, ni le Bureau Métropolitain, ne peuvent maintenir cette échelle actuelle de dépenses autrement que cela dépend d'eux, ils doivent les réduire et quand des lois ont porté les dépenses à un chiffre plus élevé que cela et nécessaire, ils doivent s'unir pour demander une réforme dans la législation.

Il est remarquable que dans ce rapport nous ne trouvons pas un seul mot de plaintes sur la manière dont la police est administrée. L'occasion était pourtant merveilleusement choisie pour peser au Bureau métropolitain quelques questions dans le genre de celles-ci :

Combien y a-t-il eu, dans l'année, de vols avec effraction la nuit, dans des maisons ou des maisons habitées?

Combien de ces cas ont été suivis d'un examen des lieux par la police et de recherches pour trouver les voleurs ou les objets volés?

Combien des auteurs de ces vols ont-ils été arrêtés, combien jugés, et combien condamnés?

M. Shaw qui parle de la tranquillité parfaite de la ville ignore-t-il qu'il y a en moyenne plus d'un vol avec effraction par jour? Sans doute 500 hommes de patrouille coûtent au demi-million de dollars, mais une superfluité, puisqu'ils n'empêchent pas l'invasion des maisons et qu'ils n'arrêtent jamais les voleurs quand ceux-ci emportent leur butin. Mais M. Shaw n'a pas une meilleure raison à donner que celle de la parfaite tranquillité de la ville.

Enfin, nous sommes heureux de voir que le monde est d'accord pour demander la réduction du budget de police. Pour nous, nous demandons la suppression complète de la police à moins qu'elle ne soit réformée et rendue utile.

Le conseil voudra bien de méditer le dernier paragraphe du rapport de M. Shaw. Il indique une situation financière très grave et sur laquelle nous avons plus d'une fois insisté. Nous aurons occasion d'y revenir lorsque le conseil sera appelé à préparer le budget de 1872.

COURTAGE. — Nous appelons l'attention du public sur l'avis que M. J. V. Gourdain publie aujourd'hui dans nos colonnes pour annoncer qu'il a transféré son bureau de l'passage de la Bourse No 16 au No 117 de la rue de la Douane, entre les rues Royale et Bourbon, où il continuera à mettre dans la transaction des affaires qui lui seront confiées le même empressement et la même exactitude que par le passé.

☞ La grande réputation dont jouit le Baume Rodnal atte Novels Indient de Lapinos est entièrement méritée, car elle pour il donne les preuves les plus nombreuses et les plus certaines de son efficacité et de sa supériorité. Il n'est pas de toux, rhumes, catarrhes qui résistent à son action remarquable. On le trouve chez Pharmacie Lapinos, 29 et 31, Chemin-Hyndes, et dans les principales pharmacies.

Les Levées.

Une lettre du gouverneur et une lettre de l'ingénieur en chef de l'Etat, que nous publions dans une autre colonne, constatent que la Compagnie des Levées, en dépit de toutes les promesses faites depuis quelques semaines, est hors d'état d'exécuter les travaux que nécessite la condition des levées. Les jurés de police sont invités à faire exécuter, avec l'assistance des planteurs, les travaux indiqués par le Bureau des ingénieurs.

D'après les informations qui nous parviennent, les levées d'ici à Baton-Rouge sont dans un triste état, et la ville qui est donné aux jurés de paroisse n'est un peu tard.

Nous nous contentons pour aujourd'hui d'appeler l'attention des intéressés sur ces deux lettres, réservant nos commentaires pour un prochain article.

SALON D'HUITRES, BUFFETS & COTELETTES DU PHŒNIX.—Nous invitons les gourmets à prendre note de l'ouverture du salon d'huitres et buffet à cotelettes du Phœnix. Cet établissement, situé à côté de l'Académie de Musique, vient de recevoir du premier savoir des délicieuses huitres grasses et salées, de la Grande Ile.

PAS DE RAZ DE MARÉE.—Si nous sommes rassurés au sujet de raz de marée, nous n'en sommes pas moins destinés à avoir beaucoup de jours de pluie, de froid et d'humidité. Pour éviter les conséquences des variations subites de température il faut, avant tout, être bien chaussés. Les personnes qui désirent avoir une chaussure aisée, solide, élégante et en même temps à un bon marché fabuleux, feront bien de s'adresser au No 65 de la rue Ste-Anne. La réputation de cette maison n'a cessé de s'accroître depuis quelques années, comme le témoigne la foule qui s'y porte continuellement. Le propriétaire de la maison nous informe qu'il n'a aucune succursale pour le détail comme on l'a insinué. Son immense stock provenant des manufactures les plus renommées de New York, de Boston, de Baltimore et de Philadelphie est reçu par lui en consignation et vendu pour le compte des expéditeurs. Exempt ainsi des frais onéreux de magasinage d'encan ou de commission, il peut lutter avec avantage contre les premières maisons du Nord. Une visite au magasin de la rue Ste-Anne No 65 convaincra les plus crédules de l'exactitude de ce qui précède.

COMPAGNIE DES PAQUEBOTS DE LA CÔTE. — A une réunion des parties intéressées qui a eu lieu hier, au bureau de la Compagnie, rue Conti No 25, fut été élus directeurs : MM. Geo. W. Jones, J. B. Whattington, E. B. Cox, John Thorn et J. J. Comanz. Ceux-ci, à leur tour ont désigné M. Geo. W. Jones comme Président et M. J. G. Landry, comme Secrétaire. Ces choix sont excellents et d'un heureux augure pour l'avenir de la Compagnie et les intérêts du public.

POUR BATON-ROUGE. — Le beau bateau à vapeur Bart Able, capitaine V. B. Barranco et commis Allen Jumel, qui n'a pu partir depuis hier, pour cause de changement de cylindre et de quelques réparations exécutées à la grande fonderie de Leeds & Co., sera en état de partir vendredi prochain, à 10 heures du matin comme de coutume, pour Lobdell's store, Baton-Rouge et tous les points intermédiaires. Le Bart Able qui est supérieurement commandé, mérite toute confiance. Pour fret et passage s'adresser à bord ou à Sinnott & Adams, Commercial Place, No. 11.

—On lit dans le "Journal de Paris" :

La nomination de M. Jules Perry comme ministre à Washington n'est pas encore signée ; mais on la considère comme très probable. Celles de M. Lanfrey à Berne et de M. Guillaume (Guizot) à Athènes, sont certaines. M. Lanfrey, malgrés les soucis que lui donnera le poste de Berne, très important dans les circonstances présentes, se consolera en pensant à terminer son "Histoire de Napoléon Ier." M. Guillaume (Guizot) sera moins occupé par la légation de Grèce et pourra mener toute chose en prendant à son "Etude sur Ménandre."

Les assises de Rome ont condamné à trois ans de prison et à trois ans de surveillance une ex-nonne, Teresa Politti, ancienne secrétaire de la reine Isabelle, pour vol de diamants commis chez M. Pérelli, pendant son séjour récent à Rome.

NOUVELLE LIGNE TRANSATLANTIQUE. — Une dépêche de Dublin annonce que la Bal-ginie va prochainement avoir sa ligne transatlantique. Les marchés ont été passés pour la pétrolière de Dublin. Les salaires s'élèvent à $500,000. Ces salaires sont fixés par la Législature et le maintient trop élevé pour une parfaite tranquillité comme celle que nous avons eu pendant nous aurons probablement cette année, pour laquelle l'assessment est fait.

L'organisation militaire de la police, telle qu'elle est, est *officielle*. Il est tout aussi nécessaire en temps de tranquillité et d'agitation est toujours coûteuse et extravagante.

La police de la Nouvelle-Orléans en est arrivé à coûter deux fois autant que les villes d'éducation de sens enfantile, et la taxe pour la police a été élevée bien au delà de l'assessment et empêché l'assessment d'une taxe décrétée pour la ville. Peut-on en dire autant d'aucune autre de nos grandes villes?

Sous les lois actuelles on ne peut lever de taxes excédant à une élection spéciale même de un pour cent pour la police. Les besoins de la ville exigent un et un quarts pour cent. (M. Shaw fait allusion aux lois qui limitent les taxes municipales à 2 pour cent.—Réd. C'est donnerait seulement pour la police $120,000 ce qui est totalement insuffisant. L'adoption d'un budget dépassant ne chiffre n'a aucune validité contre la ville jusqu'à ce qu'il soit ratifié par une élection. Pour avoir les sept huitièmes de surplus, si on insiste, il faut recourir au tribunal du scrutin.

LA CONVENTION DE POLICE A ST-LOUIS. — Le commissaire Baldy et le surintendant de police Badger sont partis pour St-Louis, comme délégués à la Convention de police convoquée à St-Louis pour le 20 du courant. Le commissaire Baker remplira ici les fonctions de surintendant de police pendant l'intérim.

RAPPORT MORTUAIRE. — Il est mort à la Nouvelle-Orléans, pendant la semaine dernière, 105 personnes, dont 2 de la fièvre jaune. Nous n'avons pas besoin de dire que ces chiffres ne sont pas effrayants pour personne. Nous n'avons jamais vu en pareille saison un bulletin de mortalité si faible, et comme nous nous approchons du temps où doivent se faire sentir les premiers froids d'automne, on peut considérer notre ville comme parfaitement à l'abri de toute épidémie.

UN AUTRE JURÉ RECOMMANDABLE. — L'avocat de ville a demandé hier que Jose Comiches fut renvoyé du jury parce qu'en 1865 il avait été condamné à Boston à un emprisonnement de 6 mois de pénitencier. L'homme mal fut lui était Francisco Balsamo. Comiches, qui était vu fut gracié par le gouverneur Wells avec le consentement du Sénat, mais la loi est formelle à cet égard. Comiches ne peut que pardonné ne peut faire partie du jury.

LE MEURTRE DE GOTTFRIED BASS. — L'enquête du coroner à propos de ce meurtre a duré trois jours ; portant que l'homicide a été commis par Guillaume Wadney et Brady, l'un comme principal, l'autre comme complice. Nous disons l'un et l'autre que ces deux hommes sont suspects.

MORT DE SA CHUTE.—Daniel O'Brien, employé au chargement du navire *Idaho*, amarré devant la rue Marigny, est tombé hier soir dans la cale du navire et a expiré quelques minutes après, chez lui, No 39, rue St-Ferdinand, où on l'avait transporté.

MORT.—Gottfried Bass, blessé samedi soir d'un coup de poignard, rue d'Amour, près de la rue du Congrès, par Wm Wadney et Wm Brady, a ce qu'on suppose, est mort dimanche matin, chez lui, rue des Bons Enfants 922, des suites de la blessure qu'il avait reçue la veille. Waikey et Brady sont en prison.

Bass était natif d'Allemagne et avait 27 ans. Il laisse une femme et deux enfants. Sa réputation était celle d'un citoyen honnête et paisible.

FEUX. — Une maison de bois, non finie, au coin des rues Esplanade et Florida, appartenant à W. H. Slocomb, a été entièrement détruite par le feu samedi soir. Pas d'assurance.

Le feu a dévoré partiellement un hangar inoccupé rue Berlin, entre les rues Pitt et Prytanée, dimanche soir vers les 10 heures. La cause du feu est inconnue. Ce hangar appartenait à L. A. Henry.

UNE TAILLADE.—Dimanche, à 2 heures de relevée, une querelle s'étant élevée à Wm. H. Carter, la première a reçu un bras une taillade qui lui a fait une blessure grave. Louisa a été transportée chez elle, rue de la Levée, entre les rues Jackson et Marché (quai à Carter, il n'est enquiré.

VOL AUDACIEUX.—Samedi soir, vers 6 h., deux individus, supposés Lengmois, entraient dans un magasin à tabac, rue de Chartres, près de la rue Pauline, qui était gardé par un jeune homme de 16 ans, Edward Kindler, et successivement quelques jets de tabac. Pendant qu'ils étaient occupés à compter ainsi, un troisième individu, qui passait dans la rue, fermait subitement la porte, et le jeune homme, saisi, poursuivi, bâillonné dans le magasin par les deux jeunes qui lui avaient dans ce temps, emportant tout ce qu'il avait trouvé. Il disparaissait ensuite. Le Kindler informé le propriétaire, M. Fabi des Rivages pour démontrer les faits en cause.

VOL. — Dans la nuit de samedi au dimanche, le magasin de P. Hornberger, au coin des rues Dumaine et Bienvenue a été pillé par une personne inconnue, qui a enlevé quelque argent et divers articles domestiques. Un vieux chapeau laissé par le voleur, a été porté à la station Tivoli.

L'Incendie du Lafayette.

Les journaux du Havre publient les détails suivants sur la destruction du *Lafayette* dans le bassin de l'Eure :

"Le *Lafayette*, arrivé le 28 dans le courant de l'après-midi, avait pris place à quai au lieu ordinaire, dans le bassin de l'Eure. Les passagers avaient été ouverts quelque temps après, et on avait commencé le déchargement, quand la tombée de la nuit avait fait suspendre et remettre au lendemain matin.

"Comme c'est l'ordinaire à bord de ces navires, on avait exercé une active surveillance, avec une régularité toute militaire, des rondes avaient pu lieu aux heures fixées et rien n'était venu faire prévoir le terrible événement. L'officier de service avait parcouru le navire, vers 10 heures du soir, heures au quart, un autre officier, rentrant à bord, avait également fait une ronde sans rien apercevoir. A minuit, le gardien ordinaire avait, de son côté, fait sa tournée réglementaire, et rien n'avait attiré son attention.

"Le matelot de quart vint à une heure et demie du matin prévenir le lieutenant de service qu'une fumée épaisse sortait des claires-voies situées sous la cuisine. Cet officier s'y rendit, et n'ayant pas de clé défonça la cloison des cabines de première classe. La flamme se précipita aussitôt par cette ouverture et gagna les cabines.

"On mit en manœuvre immédiatement les pompes du bord, celles du *Perure* et du *Copernic*. Le *Copernic*, notamment, se distingua par l'empressement de son équipage à venir, avec ses pompes, combattre le feu, et n'abandonna le pont du *Lafayette* qu'en dernier lieu, et en sûreté.

"Sur l'ordre des officiers de quart, des hommes étaient partis dans toutes les directions porter la fatale nouvelle et réclamer des secours plus puissants. Les pompiers du Pont-Rouge, ceux de la rue Kléber, bientôt suivis des volontaires des Docks, et des pompiers de la Douane, arrivèrent.

"M. Guillemard, maire de la ville du Havre, est arrivé le premier sur le lieu du sinistre ; il a immédiatement pris la direction des secours, et fait prévaloir le commandant de place et la marine. Par ses soins, toutes les marchandises qui se trouvaient sous la tente et sur le pont du navire ont été enlevées et mises hors de danger.

"Le service de la marine et du port, accouru au premier avis, et ayant à sa tête le commissaire général, le commissaire de l'inscription maritime et le capitaine de port, a immédiatement pris toutes les autres mesures de préservation possibles. Par ses soins et sous sa direction, les navires trop rapprochés du foyer de l'incendie, et que le feu aurait pu atteindre, ont été dès l'abord halés à distance.

"Le spectacle qu'offrait à ce moment le *Lafayette* était horrible. Les flammes lui faisaient une ceinture de feu. Elles sortaient par tous les hublots à la fois.

"A trois heures un quart, les pompiers de la caserne de la rue Caroline étaient prévenus et partaient avec tout leur matériel, pompes à bras, locomobile à vapeur, appareils de cavas, etc., pour le lieu du sinistre. Un lucidant fâcheux a retardé de plus de vingt minutes l'arrivée de ce secours. Le pont de la Barre était ouvert pour donner tranquillement passage à quelques chalands, et cette circonstance intempestive ne put être modifiée, même malgré les instances des autorités locales qui accompagnaient les pompiers.

"Enfin on arriva auprès du *Lafayette* qui n'était plus qu'un vaste brasier. On dut s'occuper d'abord de préserver les tentes en bois situées sur le quai, auxquelles leur proximité faisait courir un grand danger. Le navire, qu'on avait tenté d'éloigner, n'avait donné vers le large que de l'avant, malgré les plus énergiques efforts.

"Assuré de circonscrire le foyer au *Lafayette* seul, on occupa activement alors de l'inondé d'eau. Deux pompes à la locomobile à vapeur, manœuvrées par des détachements du 20 chasseurs, de l'artillerie et du 5e de ligne, sous le commandement de leurs officiers, versèrent des torrents d'eau sur le brasier enflammé, jusqu'à ce qu'on ait la marière bassin, rien de précis ne saurait être établi, nous le répétons, sur la cause de cet épouvantable sinistre. Autodiqui qui est noyé beaucoup de gens.

"Le bâtiment du chef d'escadre, le *Duchaffault*, qui avait été mis en danger, a été sauvé. Le feu a pris dans la partie arrière, et a pu être éteint. Le *Duchaffault*